

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2015

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE À L'OCTROI DE MER - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Letchimy, Mme Bareigts et M. Jalton

ARTICLE 6

À l'alinéa 10, après le mot :

« rôle »,

insérer les mots :

« chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.